DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 10 décembre 2013

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3836-2013.
Autorisation d'investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie pour l'intégration au réseau de transport de parcs éoliens communautaires et autochtones issus de l'appel d'offres A/O 2009-02 de HQD.
Demande de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* afin d'obtenir la permission de loger des observations additionnelles suite aux réponses d'Hydro-Québec Distribution aux engagements et à la demande de renseignements de la Régie.

Chère Consœur,

Par courtoisie, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* informent la Régie que, si elles n'ont pas pris part à la séance de travail du 29 octobre 2013, ce n'était pas par manque d'intérêt mais uniquement parce que SÉ-AQLPA n'avaient pas appris l'existence de cette réunion avant sa tenue. En effet, à l'époque, il nous était impossible de programmer le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ) pour recevoir une alerte des nouveaux documents déposés au présent dossier. La Régie nous avait bien transmis un courriel sur cette séance en milieu d'après-midi le 28 octobre 2013, mais ce courriel ne comportait pas d'*« objet »* de sorte que nous ne l'avions pas détecté avant la tenue de cette réunion.

L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* ont néanmoins suivi avec un vif intérêt les différents documents (en version publique) déposés par Hydro-Québec en réponse à la Régie depuis cette séance, de

même que la récente demande de renseignements no. 2 de la Régie à laquelle Hydro-Québec doit répondre d'ici le 11 décembre 2013.

Nous notons que ces preuves supplémentaires d'Hydro-Québec (dont ses réponses à venir à cette demande de renseignements) ajoutent des éléments additionnels portant sur des sujets que SÉ-AQLPA avaient aussi abordés lors leurs propres observations. **Pour ce motif, nous serions gré à la Régie si celle-ci pouvait permettre à SÉ-AQLPA de soumettre des observations additionnelles après qu'Hydro-Québec aura déposé ses réponses du 11 décembre 2013.**

Ces observations additionnelles de SÉ-AQLPA pourraient être déposées quelques jours après.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse.